

## **SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**

### **1 avril 2022 à 20h30**

*Le premier avril deux mil vingt-deux à vingt heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival Lès-Le Mans.*

<b><u>Présents</u></b>	<i>Bruno CORBIN, Marina RICHARD, Stéphane LANGLAIS, Marie-Paule QUEANT, adjoints. Mesdames Aurore BOURGEOIS, Christèle BOLLENGIER, Valérie LEBRUN, et Aurélie LEVEQUE. Messieurs Bruno DIGUER, Jean-Luc DELANOE, Luc GESBERT, Maxime MONNIER, Jocelin PLANCHE et Pascal SIMONET</i>
<b><u>Absents excusés</u></b>	<i>Madame LEFFRAY Catherine a donné procuration à Monsieur CORBIN Bruno Madame BOSCHER Anne-Lise a donné procuration à Madame LEVEQUE Aurélie</i>
<b><u>Absents</u></b>	<i>Madame ZUCHETTO Céline et Madame PAPIN Estelle</i>
<b><u>Secrétaire de séance</u></b>	<i>Maxime MONNIER</i>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 25 février 2022
- 2) Décisions du Maire
- 3) Augmentation du temps de travail poste adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe
- 4) Mise à jour du tableau des effectifs
- 5) Demande de subvention école élémentaire - voyage scolaire
- 6) Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation environnementale
- 7) Création d'une salle sportive à dominante tennis - attribution des lots du marché
- 8) Création d'une salle sportive à dominante tennis - Création d'une autorisation de programme/crédits de paiement
- 9) Budget principal - Compte administratif 2021
- 10) Budget principal - Compte de gestion 2021
- 11) Budget principal - Affectation du résultat
- 12) Niveau de vote des budgets 2022
- 13) Vote des taux des taxes locales
- 14) Budget principal - Vote du budget primitif 2022
- 15) Budget annexe lotissement - Compte administratif 2021
- 16) Budget annexe lotissement - Compte de gestion 2021
- 17) Budget annexe lotissement - Affectation du résultat
- 18) Budget annexe lotissement - Vote du budget primitif 2022
- 19) Budget annexe panneaux photovoltaïques - Compte administratif 2021
- 20) Budget annexe panneaux photovoltaïques - Compte de gestion 2021
- 21) Budget annexe panneaux photovoltaïques - Affectation du résultat
- 22) Budget annexe panneaux photovoltaïques - Vote budget primitif 2022
- 23) Droit de préemption urbain
- 24) Questions diverses

## 1) Approbation du compte-rendu du 25 février 2022

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 25 février 2022, qui ne soulève aucune remarque et que le Conseil municipal approuve à l'unanimité des présents.

## 2) Décisions du Maire

Décision n°2022-006 : Cimetière communal - Colombarium - n°32

Décision n°2022-007 : Cimetière communal - Cave urne - n°9

## 3) Augmentation du temps de travail poste adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe

Délibération n°2022-015

Monsieur le Maire explique que l'année dernière nous avons regroupé le temps de travail du poste adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe à 26h30.

Or la responsable de la bibliothèque, Sandy GRIGNE, nous a fait part qu'il y avait un besoin du poste à 28h00 et que l'agent fait régulièrement plus d'heures que son temps de travail initial.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Bruno CORBIN ne participe pas au vote et sort de la salle. Décide à l'unanimité, de porter, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, de 26h30 à 28h00 le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

## 4) Mise à jour du tableau des effectifs

Délibération n°2022-016

Afin de tenir compte des créations et modifications de poste, le Maire propose d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

Postes	Effectifs budgétaires actualisés	Effectifs pourvus	Temps hebdo.
<b>ADMINISTRATIF</b>			
Attaché	1	1	35h
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	35h
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	1	35h
Adjoint administratif	1	1	35h
<b>TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	35h

<b>Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	3	2	28h <i>pourvu</i> 31.65h <i>pourvu</i>
<b>Adjoint technique</b>	7	7	20.74h <i>pourvu</i> 26.49h <i>pourvu</i> 35h (x2) <i>pourvu</i> 33.2h <i>pourvu</i> 4h (x2) <i>pourvu</i>
<b>Apprenti Cuisine</b>	1	0	35h
<b>CULTURELLE</b>			
<b>Adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	2	2	28h00 <i>pourvu</i> 35h <i>pourvu</i>
<b>Adjoint du patrimoine</b>	3	0	35h 10.5h (x2)
<b>ANIMATION</b>			
<b>Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	1	1	35h
<b>Adjoint d'animation</b>	3	3	14.26h <i>pourvu</i> 5h (x2) <i>pourvu</i> x2
<b>ASTEM principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	1	1	34.87h
<b>EFFECTIF TOTAL</b>			
	<b>28</b>	<b>21</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le tableau des effectifs tel que détaillé ci-dessus.

## **5) Demande de subvention école élémentaire - Voyage scolaire**

### Délibération n°2022-017

Mr le Maire laisse la parole à Marina RICHARD. Madame CHESNÉ est venue présenter le projet en réunion d'adjoint concernant la sortie scolaire pour 45 enfants, qui se déroulerait les 5 et 6 mai 2022 à Angers - sous réserve de l'autorisation de l'inspecteur académique de la circonscription, mais aussi de l'inspecteur académique du Maine et Loire. Le dossier a été transmis lundi 21 mars 2022 pour validation.

Les objectifs de cette sortie, en concordance avec les finalités et intérêt des sorties scolaires présents au BO n°7 hors-série du 23/09/99 :

- contribuer à donner du sens aux apprentissages
- favoriser le contact direct avec l'environnement naturel ou culturel, avec des acteurs dans leur milieu de travail, avec des œuvres originales... Les supports documentaires, papier ou multimédia aussi précieux soient-ils, ne suscitent ni la même émotion, ni les mêmes découvertes.
- contribuer à faire évoluer les représentations des apprentissages scolaires en les confrontant avec la réalité.
- favoriser le vivre ensemble, les comportements à adopter lors d'une sortie de groupe
- resserrer les liens entre camarades et voir sous un autre angle la relation élève / professeur

Le programme envisagé est le suivant :

- Visite du Château d'Angers, avec audioguide
- Atelier de la galerie sonore au centre national de recherche pédagogique
- Visite de la mine bleue et randonnée (circuit pédestre sur les traces des mineurs)

Le coût total de la sortie (séjour tout compris : transport, activités, repas, nuitée...) est de 4 122€, selon les devis réalisés par les enseignantes. L'école demande une participation à hauteur de 1 500€, pour la commune.

Avec cette subvention de la collectivité, la participation des familles est portée à 552.15€, c'est-à-dire 12.27€ par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention exceptionnelle, d'un montant de 1 500 euros à l'école élémentaire.

## **6) Avis Conseil Municipal sur la demande d'autorisation environnementale**

### Délibération n°2021-018

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu le 16 février 2022 en mairie une demande d'autorisation environnementale - ouverture d'une enquête publique sur le projet de création d'un dépôt d'huiles minérales et de liquides de refroidissement présenté par la société HG Industries.

La société HG Industries, qui appartient au groupe AUREA, exerçait jusqu'en 2017 une activité de traitement des déchets mercuriels sur la commune de Voivres-lès-le-Mans.

HG Industries sollicite l'autorisation environnementale de création du dépôt d'huiles et de liquides de refroidissement usagés se situant impasse des Clottées - ZA Les Randonnays - à Voivres-lès-le-Mans, au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

L'activité qui sera exploitée sur le site consistera en un groupement d'huiles minérales usagées et de liquides de refroidissement collectées localement. Les véhicules de collecte opérant dans les différents départements pour lesquels ECOHUILE dispose d'un agrément de collecte viendront décharger quotidiennement la quantité collectée.

Lorsqu'un volume suffisant sera disponible en cuve (de l'ordre de 30m<sup>3</sup>), un enlèvement de ces huiles sera effectué par un camion gros porteur pour acheminement vers l'usine de régénération ECOHUILE. Il n'est pas prévu d'autre opération sur le site.

Le dépôt sera constitué de 2 cuves d'huiles usagées de 102m<sup>3</sup> chacune, d'une cuve de 30m<sup>3</sup> de liquides de refroidissement et d'un poste de chargement/déchargement, placées chacune dans une cuvette de rétention.

Cette enquête publique se déroulera pendant 31 jours consécutifs, du mercredi 9 mars 2022 à 9h15 au vendredi 8 avril 2022 à 18h00 en mairie de Voivres-lès-le-Mans.

Ainsi, en application de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique.

Par arrêté en date du 11 février 2022, Monsieur le Préfet de la Sarthe a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du 9 mars 2022 au 8 avril 2022 et sollicite en parallèle l'avis du Conseil Municipal.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer, sur la demande d'autorisation environnementale du projet.

Le Conseil Municipal avait décidé de reporter cette décision au prochain conseil afin de permettre aux élus qui le souhaitent de consulter le dossier en mairie. Jocelin PLANCHE se charge d'étudier le dossier.

Monsieur Franco donne la parole à Jocelin PLANCHE afin qu'il nous fasse son analyse.

Jocelin PLANCHE informe que c'est un projet de collecte pour envoyer dans une entreprise de recyclage avec toute la sécurité pour limiter les accidents. C'est une opération qui n'a pas d'impact négatif, le seul risque est s'il y a un incendie où il pourrait y avoir de la pollution.

Jean-Luc DELANOE demande pourquoi le site n'a pas été dépollué avant l'installation de cette nouvelle entreprise. Jocelin PLANCHE répond que nous n'avons pas la réponse hormis que l'entreprise a fait faillite.

Après avoir entendu Jocelin PLANCHE, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité, la demande d'autorisation environnementale.

## 7) Création d'une salle sportive à dominante tennis - Attribution des lots du marché

### Délibération n°2022-019

L'ouverture des plis relative au marché « Projet de création d'une salle sportive à dominante tennis », consultation passée en procédure adaptée, a eu lieu le 11 janvier dernier. Les 3 meilleures entreprises ont été relancées pour des demandes de précisions et mis en concurrence.

Monsieur CORBIN donne lecture de l'analyse des offres établie par l'Agence d'Architecture Morin Rouchère. L'estimation de base était de 571 970 € HT hors aujourd'hui il y a une évolution des prix avec la situation actuelle.

#### LOT 1 VRD

Estimation prévue HT :

74 000,00 €

OFFRES	PRIX	NOTE TOTALE	RANG
BAUDUCEL TP	83 500,00 €	94,00	1
CHAPRON	99 783,50 €	86,66	2
EIFFAGE	109 963,74 €	81,17	3

#### LOT 2 BATIMENT TCE

Estimation prévue HT :

374 970,00 €

OFFRES	PRIX	NOTE TOTALE	RANG
MATHIS	538 342,00 €	91,89	1
EIFFAGE CONSTRUCTION	537 000,00 €	78,00	2
LE BATI MANS	550 000,00 €	76,94	3

#### LOT 3

##### ELECTRICITE

Estimation prévue HT :

35 000,00 €

OFFRES	PRIX	NOTE TOTALE BASE	RANG	VA 1 GESTIONNAIRE D'ACCES	NOTE TOTALE BASE + VA	RANG
R-ELEC	26 249,48 €	66,83	6	3 624,38 €	57,9	6
HATTON ELEC	30 775,93 €	67,39	5	4 242,21 €	64,89	5

EGE	36 608,25 €	56,43	7	4 604,85 €	54,65	7
MAGNY	33 188,00 €	73,67	4	2 460,00 €	73,28	4
INEO	26 900,00 €	79,77	3	905,60 €	80,95	3
ATLANTIQUE	30 200,00 €	81,1	1	3 594,63 €	79,16	2
SYGMATEL	25 569,30 €	80,00	2	1 585,00 €	80,00	1

#### LOT 4 PLOMBERIE

Estimation prévue HT : 10 000,00 €  
PAS D'OFFRES

#### LOT 5 CARRELAGE - FAIENCE - PEINTURE

Estimation prévue HT :

15 000,00 €

OFFRES	PRIX	NOTE TOTALE	RANG
BLONDEAU CARRELAGES	16 200,00 €	90,00	1

#### LOT 6 SOL SPORTIF

Estimation prévue HT :

63 000,00 €

OFFRES	PRIX	NOTE TOTALE	RANG
STTS	60 619,04 €	73,29	2
POLYTAN	54 269,30 €	78,00	1

Monsieur CORBIN informe que la commission travaux propose de valider les offres que l'agence et de continuer l'avancée du projet.

Ce projet a un réel intérêt pour la Collectivité que les enfants des écoles puissent pratiquer du sport dans de meilleure condition et ne plus le faire sous le préau.

Jean-Luc DELANOE demande si les prix seront fixés. Emmanuel FRANCO répond que les montants seront au prix du marché

Que face à une situation où les entreprises sont demandeur de travaux mais que les collectivités ne peuvent pas tout accepter de façon démesurer sur la marge.

Luc GESBERT demande si faire ce projet sur deux exercices bloquerait d'autres projets l'année prochaine. Monsieur FRANCO répond que oui il faudra être méfiant.

Pascal SIMONET précise que c'est un engagement fort de la campagne municipale pour les enfants. Aurélie LEVEQUE ajoute que c'est un projet très attendu.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De retenir l'entreprise BAUDUCEL TP pour un montant de 83 500.00 € HT, pour le lot 1
- De retenir l'entreprise MATHIS pour un montant de 538 342.00 € HT, pour le lot 2
- De retenir l'entreprise E-COM ELEC pour un montant de 25 569.30 € HT, pour le lot 3
- De retenir l'entreprise BLONDEAU CARRELAGES pour un montant de 16 200.00 € HT, pour le lot 5
- De retenir l'entreprise POLYTAN pour un montant de 54 269.30 € HT, pour le lot 6
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à ce dossier avec l'entreprise retenue.

## 8) Création d'une salle sportive à dominante tennis - Création d'une autorisation de programme/crédits de paiement

Délibération n°2022-020

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et R2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire ; que pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la commune doit inscrire la totalité de la dépense la 1<sup>ère</sup> année puis reporter d'une année sur l'autre le solde ; que la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire ; que cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement ; qu'elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme ;

Considérant que les AP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements ; qu'elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ; qu'elles peuvent être révisées chaque année ; que les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP ; que le budget d'un exercice N ne tient compte que des CP de l'année N ; que chaque AP comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des CP ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (subventions, autofinancement, emprunt) ; que la somme des CP doit être égale au montant de l'AP ; que les AP et leurs révisions éventuelles sont présentées et votées au conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives ;

Considérant que la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement ; que dès cette délibération est prise, l'exécution peut commencer ; que les CP non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP ; que toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération ; que le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif) ; qu'en début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une AP peuvent être liquidées et mandatées par le Maire jusqu'au vote du budget (dans la limite des CP prévus au titre de l'exercice) ; que les montants des CP sont indiqués TTC ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✓ Valide l'ouverture de l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) comme suit :

N° AP	Libellé	Montant AP	CP 2022	CP 2023
2022-01	Construction d'une salle sportive à dominante tennis	873 457 €	432 410 €	441 047 €

Chapitre 23 : salle de tennis	873 457 €	432 410 €	441 047 €
-------------------------------	-----------	-----------	-----------

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2022 indiqués.

Monsieur FRANCO informe qu'il rencontre avec Bruno CORBIN et Stéphane LANGLAIS la Fédération Française de Tennis le 12 mai pour essayer d'avoir des subventions en plus. Le démarrage des travaux commencera en Septembre.

## 9) Budget principal - compte administratif 2021

### Délibération n°2022-021

Monsieur le Maire donne la Présidence à Marie-Paule QUEANT, quatrième adjointe, pour présenter le compte administratif :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### **DEPENSES**

**1 203 006.09 €**

Charges à caractère général	335 267.21 €
Charges de personnel et frais assimilés	602 673.81 €
Atténuation de produits	75 045.00 €
Autres charges de gestion courante	162 890.53 €
Charges financières	18 139.43 €
Dépenses imprévues	0.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 990.11 €

#### **RECETTES**

**1 416 180.70 €**

Atténuations de charges	2 121.88 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	122 308.45 €
Impôts et taxes	712 177.00 €
Dotations, subventions et participations	475 526.26 €
Autres produits de gestion courante	22 334.94 €
Produits exceptionnels	58 476.97 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 235.20 €

### EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

**213 174.61 €**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### **DEPENSES**

**335 918.46 €**

Immobilisations incorporelles	5 222.40 €
Immobilisations corporelles	200 249.47 €
Immobilisations en cours	0.00 €
Emprunts et dettes assimilées	105 795.39 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 235.20 €
Opérations patrimoniales	1 416.00 €

#### **RECETTES**

**61 620.44 €**



Subventions d'investissement	20 000.00 €
Emprunts	0.00 €
Dotations, fonds divers et réserves	31 214.33 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 990.11 €
Opérations patrimoniales	1 416.00 €

**DEFICIT D'INVESTISSEMENT** **274 298.02 €**

**DEFICIT GLOBAL DE L'ANNEE** **61 123.41 €**

Monsieur le Maire est invité à quitter la salle.

Après en avoir délibéré, le compte administratif ainsi arrêté est approuvé par les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité.

## 10) Budget principal - Compte de gestion 2021

### Délibération n°2022-022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 du budget communal, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal délibère, statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et l'approuve, à l'unanimité des votants.

## 11) Budget principal - Affectation du résultat

### Délibération n°2022-023

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2021 du budget de la commune :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes de fonctionnement	+ 1 416 180.70 €
Dépenses de fonctionnement	+ 1 203 006.09 €

Résultat de l'exercice :	+ 213 174.61_€
Résultat antérieur :	+ 172 775.44 €
Résultat cumulé à affecter :	+ 385 950.05 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes de l'exercice :	+ 61 620.44 €
Dépenses de l'exercice :	+ 335 918.46 €
Résultat de l'exercice :	- 274 298.02 €
Besoin de financement antérieur :	- 334 366.46 €
Restes à réaliser :	+ 401 126.24 €
	- 43 106.98 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

C/ 001 : 334 366.46 €  
C/ 002 : 235 766.05 €  
C/ 1068 : 150 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votants, l'affectation du résultat du budget principal telle que mentionnée ci-dessus.

## 12) Niveau de vote des budgets 2022

### Délibération n°2022-024

Monsieur le Maire rappelle que d'après la nomenclature budgétaire M14 qui s'applique aux budgets des communes, le vote peut s'effectuer :

- Sur la section de fonctionnement, au niveau du chapitre ou de l'article ;
- Sur la section d'investissement, au niveau de l'opération ou du chapitre.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix, de voter les sections de fonctionnement et d'investissement au niveau du chapitre pour le budget principal et le budget annexe lotissement et panneaux photovoltaïques.

## 13) Vote des taux des taxes locales

### Délibération n°2022-025

Monsieur le Maire rappelle la proposition de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour cette année 2022, notamment suite aux réunions hebdomadaires avec les adjoints et conseillers délégués.

Les élus décident, à l'unanimité des votants, de laisser les taux des taxes pour cette année  
à :

Taux d'imposition de la commune d'Etival :		
(1)	taxe sur le foncier bâti	44,73 %
(2)	taxe sur le foncier non bâti	34,47 %

### 14) Budget principal - Vote du budget primitif 2022

Délibération n°2022-026

Monsieur Franco présente la répartition des montants alloués aux associations comme suit :

ASSOCIATION	2021	2022	
		Demande	Retenue
JOYEUX SENIORS	400,00 €	400,00 €	400,00 €
ARTS	500,00 €	500,00 €	500,00 €
FOOTBALL	1 500,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €
HAND	1 000,00 €	1 200,00 €	1 000,00 €
BASKET	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
ECOLE DE DANSE	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
JUMELAGE	300,00 €	900,00 €	600,00 €
COMITE DES FETES	500,00 €	500,00 €	500,00 €
FOULEES D ETIVAL	600,00 €	750,00 €	600,00 €
JUDO	500,00 €	800,00 €	500,00 €
MILLE ET UNE FEUILLES	600,00 €	700,00 €	700,00 €
TENNIS DE TABLE	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
GYM BOUGE A ETIVAL	300,00 €	500,00 €	500,00 €
TENNIS	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
AP2E	300,00 €	400,00 €	400,00 €
ASS CANINE OUEST	700,00 €	700,00 €	700,00 €
THEATRE		500,00 €	500,00 €
GESTM	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Association Culturelle Cantonale	320,00 €	320,00 €	320,00 €
ADMR	200,00 €	200,00 €	200,00 €
PREVENTION ROUTIERE	250,00 €	250,00 €	250,00 €
ARAC	250,00 €	250,00 €	250,00 €
UNC AFN 72	250,00 €	250,00 €	250,00 €
ESPRIT CREATION	200,00 €	200,00 €	200,00 €
LUDOTHEQUE	640,00 €	640,00 €	640,00 €
COUNTRY LINE DANCE 72	100,00 €	200,00 €	100,00 €
MAM	300,00 €		
KARATE	200,00 €	500,00 €	200,00 €
KICKBOXING	200,00 €		

PETANQUE		1 000,00 €	300,00 €
EPICERIE SOLIDAIRE			300,00 €
DON UKRAINE – Protection Civile			1 000,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>16 210,00 €</b>	19 760,00 €	<b>18 510,00 €</b>

- Pour l'association Gym Bouge à Etival Maxime MONNIER est sorti de la salle et ne participe pas au vote
- Pour l'association ARTS, Bruno CORBIN est sorti de la salle et ne participe pas au vote
- Pour l'association ASE Football, Maxime MONNIER et Christèle BOLLENGIER sont sortis de la salle et ne participent pas au vote
- Pour l'association comité des fêtes Stéphane LANGLAIS, Bruno CORBIN et Bruno DIGUER et Emmanuel FRANCO sont sortis de la salle et ne participent pas au vote
- Pour l'association Jumelage, Bruno CORBIN, Christèle BOLLENGIER et Emmanuel FRANCO sont sortis de la salle et ne participent pas au vote
- Pour l'association Tennis de Table, Maxime MONNIER et Jocelin PLANCHE sont sortis de la salle et ne participent pas au vote
- Pour l'association GESTM, Emmanuel FRANCO, Bruno CORBIN, Marie-Paule QUEANT et Jean-Luc DELANOE sont sortis de la salle et ne participent pas au vote
- Pour l'association Joyeux Seniors, Marie-Paule QUEANT, Bruno CORBIN, Stéphane LANGLAIS, Emmanuel FRANCO et Pascal SIMONET sont sortis de la salle et ne participent pas au vote
- Pour l'association AP2E, Anne-Lise BOSCHER, Emmanuel FRANCO, Aurélie LEVEQUE, Jocelin PLANCHE, Marina RICHARD et Luc GESBERT sont sortis de la salle et ne participent pas au vote
- Pour l'association Basket, Jocelin PLANCHE est sorti de la salle et ne participe pas au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votants, la proposition des montants telle que mentionnée ci-dessus.

Le budget proposé se compose comme suit :

Le budget proposé se compose comme suit :

**La section de fonctionnement est équilibrée à : 1 644 353.64**

DEPENSES

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants en euros
011	Charges à caractère général	546 951.12
012	Charges de personnel et frais assimilés	728 412.97
014	Atténuation de produits	76 600.00
65	Autres charges de gestion courante	180 975.00
66	Charges financières	12 315.72
022	Dépenses imprévues	95 200.63
023	Virement à la section d'investissement	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 473.48
67	Charges exceptionnelles	0.00
68	Dotations aux amortissement et aux provisions	424.72

**RECETTES**

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants en euros
70	Produits des services, du domaine et ventes	136 278.59
73	Impôts et taxes	747 935.00
74	Dotations, subventions et participations	467 573.00
75	Autres produits de gestion courante	22 300.00
77	Produits exceptionnels	9 501.00
013	Atténuations de charges	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000.00
002	Résultat reporté	235 766.05

**La section d'investissement est équilibrée à : 2 060 542.43**

**DEPENSES**

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants
001	Résultat reporté	334 366.46
040	Opération d'ordre de transfert	25 000.00
20	Immobilisations incorporelles	73 304.77
21	Immobilisations corporelles	328 552.98
16	Emprunts et dettes assimilées	97 745.42
23	Immobilisations en cours	1 201 572.80

**RECETTES**

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants
13	Subventions d'investissement	421 780.46
10	Dotations, fonds divers et réserves	202 820.92
021	Virement de la section de fonctionnement	63 304.77
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 473.48
16	Emprunt en euros	1 369 162.80

Monsieur le Maire soumet aux voix le budget primitif principal 2022 tel qu'exposé ci-dessus. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif principal 2022 tel que mentionné ci-dessus, à l'unanimité des votants.

**15) Budget annexe lotissement - Compte administratif 2021**

Délibération n°2022-027

Monsieur le Maire quitte la salle. La Présidence est laissée à Marie-Paule QUEANT, quatrième adjoint au Maire, pour présenter le compte administratif :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

**1 487 236.66 €**

Charges à caractère général	619 358.19 €
Charges financières	5 291.23 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	7 127.77 €
Opérations d'ordre entre sections	855 459.47 €

<b>RECETTES</b>		<b>1 161 397.87 €</b>
Opérations d'ordre entre sections		956 663.14 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		7 127.77 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses		176 154.96 €
Dotations, subventions et participations		0.00 €
Produits exceptionnels		21 452.00

**DEFICIT DE FONCTIONNEMENT** 325 838.79 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>1 657 080.06 €</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections		956 663.14 €
Emprunts et dettes assimilées		700 416.92 €

<b>RECETTES</b>		<b>1 855 876.39 €</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections		855 459.47 €
Emprunts et dettes assimilées		1 000 416.92

**EXEDENT D'INVESTISSEMENT** 198 796.33 €

**DEFICIT GLOBAL DE L'ANNEE** 127 042.46 €

Monsieur le Maire est invité à quitter la salle.

Après en avoir délibéré, le compte administratif ainsi arrêté est approuvé par les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité.

**16) Budget annexe lotissement - Compte de gestion 2021**

Délibération n°2022-028

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, du budget annexe lotissement, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal délibère, statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 pour les différentes sections budgétaires et budgets

annexes ; déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et l'approuve à l'unanimité des votants.

## 17) Budget annexe lotissement - Affectation du résultat

### Délibération n°2022-029

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2021 du budget annexe de la commune relatif au lotissement :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	1 161 397.87 €
Dépenses de fonctionnement	1 487 236.66 €
Résultat de l'exercice :	- 325 838.79 €

Résultat cumulé à affecter : + 163 569.15 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice :	1 855 876.39 €
Dépenses de l'exercice :	1 657 080.06 €
Résultat de l'exercice :	+ 198 796.33_€
Déficit de financement antérieur :	- 155 459.50 €

Résultat cumulé à affecter : + 43 336.83 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

C/ 001 de la section recettes d'investissement : 43 336.83 €

C/ 002 de la section recettes de fonctionnement : 163 569.15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, l'unanimité, l'affectation du résultat du budget principal telle que mentionnée ci-dessus.

## 18) Budget annexe lotissement - Vote du budget primitif 2022

### Délibération n°2022-030

Le budget annexe lotissement proposé se compose comme suit :

La section de fonctionnement est équilibrée à : 1 283 448.73 €

#### DEPENSES

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants en euros
011	Charges à caractère général	323 719.23
023	Virement à la section d'investissement	0.00
043	Opérations d'ordre au sein de la section	1 535.68
66	Charges financières	1 530.68
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	956 663.14

**RECETTES**

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants en euros
002	Résultat de fonctionnement reporté	163 569.15
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	483 948.00
043	Opérations d'ordre au sein de la section	1 535.68
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	476 188.07
74	Dotations et participations	158 202.83
75	Autres produits divers de gestion courante	5.00

**La section d'investissement est équilibrée à : 1 000 000.00 €**

**DEPENSES**

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants
001	Résultat reporté	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	516 052.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	483 948.00

**RECETTES**

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	43 336.86
021	Virement de la section d'exploitation	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	956 663.14
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif annexe du lotissement 2022 tel que mentionné ci-dessus, à l'unanimité des votants.

**19) Budget annexe panneaux photovoltaïques - Compte administratif 2021**

Délibération n°2022-031

Monsieur le Maire quitte la salle. Madame QUEANT, Quatrième Adjoint au Maire, présente le compte administratif :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

**4 264.98 €**

Charges à caractère général	474.87 €
Charges financières	913.47 €
Opération d'ordre et de transfert entre section	2 876.64 €

**RECETTES**

**4 291.72 €**

Ventes de produits fabriques prestations	4 291.72 €
--	------------

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT**

**26.74 €**



**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>2 572.44 €</b>
Immobilisations corporelles		0.00 €
Emprunts et dettes assimilées		2 572.44 €

<b>RECETTES</b>		<b>2 876.64 €</b>
Opération d'ordre et de transfert entre section		2 876.64 €

**EXCEDENT D'INVESTISSEMENT** **304.20 €**

**EXCEDENT GLOBAL DE L'ANNEE** **330.94 €**

Monsieur le Maire est invité à quitter la salle.

Après délibération, le compte administratif ainsi arrêté est approuvé par les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants.

**20) Budget annexe panneaux photovoltaïques - Compte de gestion 2021**

Délibération n°2022-032

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, du budget annexe panneaux photovoltaïques, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal délibère, statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 pour les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et l'approuve à l'unanimité des votants

**21) Budget panneaux photovoltaïques - Affectation du résultat**

Délibération n°2022-033

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2021 du budget annexe de la commune relatif au lotissement :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	4 291.72 €
Dépenses de fonctionnement	4 264.98 €
Résultat de l'exercice :	+ 26.74 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice :	2 876.64 €
Dépenses de l'exercice :	2 572.44 €
Résultat de l'exercice :	+ 304.20 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

C/ 001 de la section recettes d'investissement :	1 149.24 €
C/ 002 de la section recettes de fonctionnement :	1 786.34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, des votants, l'affectation du résultat du budget principal telle que mentionnée ci-dessus.

## 22) Budget annexe panneaux photovoltaïques - Vote du budget primitif 2022

### Délibération n°2022-034

Le budget annexe lotissement proposé se compose comme suit :

**La section de fonctionnement est équilibrée à : 5 986.34 €**

#### DEPENSES

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants en euros
60	Achats et variation des stocks	50.00
61	Services extérieurs	1 999.00
62	Autres services extérieurs	100.00
66	Charges Financières	960.70
68	Dotations aux amortissements	2 876.64

#### RECETTES

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants en euros
70	Ventes de produits fabriqués, presta. de service, marchandises	4 200.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 786.34

**La section d'investissement est équilibrée à : 4 025.88 €**

#### DEPENSES

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants
21	Immobilisations corporelles	1 417.70

16	Emprunts et dettes assimilées	2 608.18
----	-------------------------------	----------

#### RECETTES

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
28	Amortissements des immo. corporelles	2 876.64
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	1 149.24

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif annexe des panneaux photovoltaïques 2021 tel que mentionné ci-dessus, à l'unanimité des votants.

### 23) Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur :

- Le terrain d'habitation et maison d'une superficie totale de 514m<sup>2</sup>, situés 11 rue Albert Camus, (parcelle AB 24), demande déposée le 28 février 2022.

- Le terrain d'habitation et maison d'une superficie totale de 355m<sup>2</sup>, situés 16 route de Voivres, (parcelle AC 297), demande déposée le 28 février 2022.

- Le terrain d'habitation et maison d'une superficie totale de 864m<sup>2</sup>, situés 17 rue Victor Hugo, (parcelle AB 90), demande déposée le 22 mars 2022.

- Le terrain d'habitation et maison d'une superficie totale de 480m<sup>2</sup>, situés 2 impasse des 4 Chemins, (parcelle AC 124), demande déposée le 24 mars 2022.

Le Conseil Municipal donne un avis négatif quant à l'exercice du droit de préemption sur ces quatre parcelles.

### 24) Questions diverses

Aurélie LEVEQUE demande s'il y a des tarifs groupés pour les achats d'énergie et les mutuelles de santé. Monsieur FRANCO répond que pour la mutuelle cela existe et que pour l'énergie il n'y a rien mais qu'il faut plus se rapprocher du CCAS. Monsieur FRANCO souhaite un retour du prestataire afin de savoir si les habitants de la commune utilisent ce service.

Aurore BOURGEOIS a présenté l'association Culturelle Cantonale. Celle-ci soutient les projets des associations communales.

Jocelin PLANCHE relance le conseil sur l'animation Fresque du Climat qui a lieu le 6 mai à 18h00 en mairie, les derniers conseillers qui n'ont pas encore répondu sont invités à donner leur réponse à Jocelin par mail.

Pascal SIMONET trouve que cette année très peu de personnes discutent des élections présidentielles-législatives. C'est la démocratie et il faudrait que dans les 15 jours qui arrivent les élus incitent les usagers à aller voter, cela est très important chacun vote pour qui il veut mais il faut aller voter et limiter l'abstention.

Bruno CORBIN informe que le Val d'Escure a été vendu à un particulier à 370 000€.  
Des arbres fruitiers ont été plantés à l'emplacement des jardins familiaux dans la première partie du lotissement.

Pour le logement épicerie, la commune recherche des bénévoles pour réhabiliter le logement afin d'accueillir une famille Ukrainienne temporairement.

Stéphane LANGLAIS informe que la course nature des Foulées a lieu dimanche. Environ 300 participants sont attendus.

Christèle BOLLENGIER demande où en est l'avancé de la reprise de l'épicerie. Monsieur FRANCO informe qu'il y a deux potentiels repreneurs, l'un avec une expérience et l'autre avec une expérience plus jeune motivé.

L'ouverture sera au plus vite, pas de date précise.

Monsieur FRANCO invite les membres du conseil jeudi 14 avril à Souigné-Flacé pour le vote du Budget de la Communauté de Communes.

**Date du prochain conseil vendredi 10 juin 2022 à 20h30 salle du conseil.**

La séance est levée à 23h30.

<b>Emmanuel FRANCO</b>	<b>Bruno CORBIN</b>	<b>Marina RICHARD</b>	<b>Stéphane LANGLAIS</b>
<b>Marie-Paule QUEANT</b>	<b>Bruno DIGUER</b>	<b>Aurore BOURGEOIS</b>	<b>Jean-Luc DELANOE</b>
<b>Christèle BOLLENGIER</b>	<b>Luc GESBERT</b>	<b>Aurélié LEVEQUE</b>	<b>Valérie LEBRUN</b>
<b>Maxime MONNIER</b>	<b>Jocelin PLANCHE</b>	<b>Pascal SIMONET</b>	